

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 44 (1915)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Échos de la presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ÉCHOS DE LA PRESSE

Les instituteurs allemands viennent de publier un manifeste pour répondre aux accusations qui sont proférées contre leur pays. Ce document est signé du comité directeur de l'Association des instituteurs allemands et du comité directeur de l'Union des instituteurs catholiques de l'Empire. Les instituteurs français ont aussitôt répondu par un contre-manifeste qui a été rédigé par les membres de la Commission permanente de la Fédération des Amicales. Voici le texte de ces deux manifestes :

*Manifeste allemand.* (Traduction.) — L'Association des instituteurs allemands, avec ses 130,000 membres, et l'Union des instituteurs catholiques de l'Empire allemand, avec ses 25,000 membres, représentants autorisés des instituteurs allemands, protestent contre les récits, publiés par la presse des pays ennemis, de prétendues atrocités et cruautés dont les soldats allemands se seraient rendus coupables en pays ennemi. Nous, maîtres d'école allemands, nous nous sentons appelés à élever cette protestation, parce que l'armée nationale de l'Allemagne a passé, dans sa presque totalité, par l'école publique allemande, y a été instruite par des instituteurs allemands et a été élevée par eux non seulement dans l'esprit national, mais dans l'esprit de l'humanité.

Un regard jeté sur l'instruction populaire de l'Allemagne et son fondement le plus solide, l'école primaire allemande, devrait convaincre d'avance tous les esprits impartiaux que ces récits d'atrocités contraires à toute morale et à toute humanité font partie de ces abominables calomnies dont, durant cette guerre, on a accablé le peuple allemand. Chez aucun de nos adversaires l'instruction du peuple n'est aussi complètement organisée qu'elle l'est en Allemagne; ni en Angleterre, ni en France, ni en Belgique, ni en Russie, l'obligation scolaire n'est aussi strictement appliquée; nulle part l'influence de l'éducation sur les jeunes gens, entre leur sortie de l'école et leur entrée dans l'armée, n'est aussi profonde; nulle part la préparation des maîtres à leur tâche n'est aussi étendue et aussi solide; nulle part l'œuvre de l'éducation populaire réalisée spontanément ne pénètre aussi loin dans les couches populaires les plus profondes. Tous les Etats civilisés du monde, nos ennemis y inclus, l'ont reconnu, en envoyant depuis des dizaines d'années leurs pédagogues étudier en Allemagne l'organisation de l'école primaire et de l'œuvre de l'éducation populaire allemande, ainsi que par de nombreuses publications et surtout par l'application qu'ils ont faite de ce qu'ils avaient appris en Allemagne, à l'organisation scolaire de leur pays. C'est un étranger qui a créé cette formule : l'Allemagne est le pays des écoles et des casernes.

Une armée nationale sortie de ces institutions scolaires et éducatives est incapable des actes barbares qu'on lui impute et ne saurait être inférieure en humanité aux soldats d'Etats qui, en fait d'instruction populaire, ont été les disciples de l'Allemagne. L'influence exercée par une culture populaire si étendue, jointe au sentiment religieux entretenu dans les écoles allemandes, rend le soldat allemand incapable de com-

mettre des atrocités contre des hommes inoffensifs, de se montrer inutilement cruel envers ses ennemis, d'envoyer des balles sur les Croix-Rouge, de mutiler des blessés et d'incendier des ambulances. Aussi le gouvernement allemand a-t-il pu se dispenser de cette proclamation que le gouvernement français a jugé nécessaire d'adresser à ses soldats pour leur rappeler que même l'ennemi devait être traité humainement.

Cette protestation ne convaincra pas les ennemis de notre peuple et ne pourra empêcher de nouveaux mensonges au sujet de prétendues atrocités des soldats allemands. En effet, ce mensonge est, lui aussi, une arme que nos adversaires emploient à défaut d'armes meilleures. Mais c'est à nos collègues des pays non allemands que nous nous adressons, eux dont la mission est la nôtre et à qui ne saurait échapper l'intime relation entre l'instruction populaire et la conduite humaine de la guerre, eux qui connaissent nos écoles soit pour les avoir visitées, soit d'après des livres, eux seront convaincus que les affirmations de nos ennemis au sujet de la conduite barbare de la guerre par les soldats allemands sont incompatibles avec l'état florissant des institutions scolaires allemandes et avec le degré d'éducation du peuple allemand, que ce sont par conséquent d'infâmes mensonges.

\* \* \*

*Manifeste français.* — *L'Association des instituteurs allemands et l'Union catholique de l'Empire* viennent de lancer un manifeste de protestation contre les accusations d'atrocités commises par les soldats allemands.

Toute leur argumentation repose sur cette affirmation à priori : la conduite barbare de la guerre imputée aux soldats allemands est incompatible avec l'état florissant des institutions scolaires allemandes.

Nous nous flattons, en France, de rendre hommage aux qualités de nos ennemis ; aussi, il ne nous coûte point de reconnaître, aujourd'hui comme hier, les grands sacrifices consentis par l'Allemagne pour l'instruction populaire, son imposante organisation scolaire, son esprit méthodique incontestable.

Nous conviendrons volontiers qu'en effet il était invraisemblable qu'un peuple aussi instruit pût en venir, une fois la guerre déchaînée, à des actes que la conscience universelle réproouve.

Mais nous n'en sommes plus à discuter sur des vraisemblances. Après six mois d'hostilités, le monde entier sait, à n'en pas douter, comment les Allemands ont pratiqué la guerre qu'ils ont provoquée. L'heure n'est plus de se récrier avec une noble indignation : c'est impossible !

Impossible, semblait-il, que l'Allemagne, ayant solennellement garanti la neutralité de la Belgique, la violât un jour ouvertement. Elle l'a fait pourtant. Qui peut le nier ? Son chancelier, dans un premier mouvement de franchise, a reconnu, devant le Reichstag et devant le monde, que c'était une violation du droit des gens. Mais, disait-il, il y allait d'un intérêt capital pour l'Allemagne. Nécessité n'a pas de loi. Et il promettait des réparations.

Impossible, ensuite, qu'à un petit peuple défendant héroïquement son indépendance, la plus grande puissance militaire de l'Europe appliquât la guerre la plus déplorable, le traitement le plus barbare et les plus

monstrueux procédés de destruction. Elle l'a fait portant. Qui peut le nier ?

Impossible, enfin, qu'un grand État, qui avait souscrit aux conventions de La Haye, s'arrogeât le droit de les enfreindre, de bombarder les villes ouvertes, de faire sauter les navires de commerce et leurs équipages, de canonner hôpitaux et ambulances, de ressusciter méthodiquement des pratiques de guerre abandonnées depuis des siècles, telles que le sac des villes, le pillage des propriétés publiques et privées, l'incendie allumé à la main à grands flots de pétrole et à coups de produits chimiques, avec interdiction de l'éteindre sous peine de mort, l'emploi de prisonniers pour servir de bouclier vivant aux envahisseurs, les transportations en masse de civils emmenés comme jadis en captivité ; et, par surcroît, puisqu'il faut aller jusque-là, le trafic éhonté de soldats et d'officiers faisant main basse dans les maisons et les châteaux sur tous les objets à leur convenance, entassant ouvertement ce butin à destination de leurs familles.

Oui, impossible tout cela, et pourtant réel, quotidien, banal dans cette guerre allemande, au point d'en être le trait caractéristique. Et nous ne parlons pas des attentats contre les personnes, voulant nous en tenir aux actes collectifs d'atrocités calculées et disciplinées.

De ces faits, les instituteurs allemands feindront-ils de douter ? Réclameront-ils encore des preuves, des précisions ? Au début, ils pouvaient, comme dans leur manifeste aux pays neutres, se réfugier dans une dénégation vague et générale. Mais aujourd'hui ?

Aujourd'hui, d'abord deux grandes enquêtes sont publiées, qui, sans être complètes, hélas ! contiennent des centaines de dépositions formelles, faites par les témoins survivants, avec les noms, les chiffres, les lieux, les dates, avec toutes les conditions de contrôle les plus sévères.

Et puis, les ruines sont là, et quelles ruines ! Les tombes sont là, ces effroyables fosses communes, où parfois toute une population civile a été jetée pêle-mêle. Il a suffi d'en ouvrir quelques-unes, à Louvain, par exemple, en présence des autorités allemandes, pour que l'on ne puisse plus nier les assassinats. On ne les nie plus, on les explique par la doctrine géniale du militarisme allemand : il faut que la guerre soit courte ; pour qu'elle soit courte il la faut atroce.

Enfin, l'amirauté allemande vient de mettre le sceau final à la nouvelle doctrine de guerre, en annonçant, par une proclamation dont le monde est stupéfait, qu'il ne faut plus désormais lui demander de tenir compte des règles élémentaires du droit des gens.

Les faits reprochés à l'armée allemande sont donc patents et incontestables. Mais comment peuvent-ils se concilier avec cette haute culture pédagogique dont le manifeste tire argument pour les déclarer impossibles ? Nous nous l'expliquons en quelque mesure par la comparaison de l'éducation populaire allemande avec l'éducation populaire française.

En Allemagne, depuis plus d'une génération, tous les enseignements de l'école se concentrent et s'exaltent dans le sens qu'exprime si bien le refrain national : *Deutschland über alles !*

C'est une suite de l'enivrement des grandes victoires de 1866 à 1871. Orgueil et joie de l'unité nationale enfin conquise, conscience d'une exubérante vitalité, élan rapide de sa population et de sa fortune,

sentiment, enfin, d'une supériorité militaire qui n'aurait bientôt plus rien à craindre, ni personne à ménager sur terre, ni sur mer.

De là devait naître un état d'esprit sans précédent. Comment se contenter du patriotisme national ! On allait tout droit à cette forme aiguë d'hypermotisme qui a pris le nom de pangermanisme.

Officiers, commerçants, industriels, ouvriers, savants, éducateurs, tous à l'envi ont poussé le culte de la patrie allemande jusqu'à en faire, non pas une religion, mais une idolâtrie farouche. Très vite, ils ont tranquillement revendiqué pour l'Allemagne non le droit de vivre, mais le droit de vivre aux dépens d'autrui, le « Nothrecht », le droit au nécessaire, le droit de prendre les colonies, les territoires, les ports, les mines, aux voisins qui les détiennent. Elle allègue deux raisons : l'une, qu'elle a la force de les prendre, l'autre, qu'elle en fera un meilleur usage qu'eux.

Quand tout un peuple a été longtemps intoxiqué de cette croyance intime en son droit divin, on peut en rendre responsables ses éducateurs, leurs principes et leurs méthodes.

Pour nous, instituteurs français, tout autre est notre conception de l'éducation et du patriotisme.

Nous ne mettons pas la France « au-dessus de tout » : ce ne serait pas l'honorer que de la vouloir au-dessus du droit, au-dessus de la justice et de la probité, au-dessus des lois éternelles de la conscience humaine. Nous la voulons forte, non pas contre le droit, mais par le droit et pour le droit. Nous sommes le peuple qui a proclamé, il y a un siècle, « les Droits de l'Homme » et qui se bat aujourd'hui pour le « Droit des Peuples ».

Nous proclamons pour chaque nation, si petite qu'elle soit, le droit de rester maîtresse de ses destinées ; nous ne reconnaissons à aucune, si grande soit-elle, celui de s'imposer aux autres par la violence.

Ainsi que l'a dit un des nôtres, la France, en ce moment, offre au monde, comme aussi applicables aux nations dans l'humanité qu'aux citoyens dans les nations, les trois termes de sa devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Cette formule est assez large, assez humaine pour convenir à toutes les démocraties. Elle s'oppose à celle de l'impérialisme germanique, qui ne peut satisfaire que le monde allemand.

C'est pour la conservation et l'extension de ces principes que combattent et meurent nos vaillants soldats et leurs éducateurs.

Au fond, la guerre actuelle, c'est le conflit de deux morales : la morale de la force et la morale du droit.

Nous attendons avec confiance le jugement des nations et le verdict de l'histoire.

---

## BIBLIOGRAPHIES

La **Revue des familles** a publié dans l'un de ses derniers numéros, outre divers articles richement illustrés sur la Valsainte, la Suisse neutre, les Héros français, d'admirables « Sonnets Héroïques » d'Isabelle Kaiser et un article du D<sup>r</sup> X. d'Estavayer, « Tante Charlotte », délicieux d'ironie fine et de pittoresque.